



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE  
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

## Compte rendu de la réunion du Groupe de Travail Espèces Benthiques VIII&IX Mercredi 16 Octobre 2019 – Lanester

Le compte rendu de la précédente réunion ainsi que l'ordre du jour ont été validés par l'ensemble des membres.

### 1. Possibilités de pêche 2020

Les membres ont été appelés à commenter la gestion de chacun des stocks ci-dessous.

#### ➤ **Merlu VIIIabd**

En accord avec les ONG, les membres du secteur du CC Sud demandent à ce que la baisse des possibilités de pêche soit limitée à 20% en vertu de l'application du paragraphe 5c de l'article 4 du plan de gestion des eaux occidentales (Règlement UE n°472/2019).

#### ➤ **Merlu VIIIc IXa**

Au vu de l'importance socio-économique de ce stock, les membres du secteur souhaitent un maintien du TAC<sub>2019</sub> pour 2020. Les représentants des ONGs proposent de limiter la baisse des possibilités de pêche à 20% (au lieu de 26%)

#### ➤ **Sole VIIIab et Sole VIIIc IXa**

Les membres souhaitent que les recommandations du CIEM soient suivies.

#### ➤ **Cardines VIIIabd**

Les membres du CC Sud proposent de suivre l'avis du CIEM et que les flexibilités interzonales de 35% pour l'Espagne et la France et de 10% pour la Belgique entre les zones VII et VIII soient maintenues.

Ursula Krampe (représentante de la Commission) a rappelé que les questions de flexibilités entre zones doivent être vues avec les Etats Membres.

#### ➤ **Cardines VIIIc**

Les membres souhaitent que les recommandations du CIEM soient suivies.

#### ➤ **Baudroies VIIIabd**

Au vu de la variabilité interzonale des conditions de production et afin de faciliter la gestion, les membres renouvellent leur demande de l'année passée concernant la mise en place d'une flexibilité interzonale entre les zones VII et VIII à 10%, l'inverse existant déjà et pour autant (10%). Concernant le TAC<sub>2020</sub> les membres du CC Sud souhaitent que l'avis du CIEM soit suivi.

#### ➤ **Baudroies VIIIc**

Les membres souhaitent que les recommandations du CIEM soient suivies.





6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE  
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

#### ➤ Merlan VIII&IXa

Dans l'attente des chiffres utilisés par la Commission européenne pour calculer les niveaux des top down, dans la mesure où des exemptions *de minimis* existent pour ce stock, deux solutions sont envisageables selon les membres du CC Sud :

- Un maintien du TAC<sub>2019</sub> (2540 tonnes) pour 2020, le TAC étant par ailleurs stable depuis 2016.
- Le suivi de l'avis du CIEM sans la baisse de précaution de 20% imposée. (soit 2845T)

#### ➤ Plie VIII&IXa

Egalement, dans l'attente des chiffres utilisés par la Commission européenne pour calculer les niveaux des top down, dans la mesure où des exemptions *de minimis* existent pour ce stock, deux options également pour ce stock selon les membres du CC Sud :

La première serait le maintien du statu quo : TAC<sub>2020</sub> = TAC<sub>2019</sub> (395 t, TAC stable depuis 2011).

La deuxième option serait la Fixation du TAC 2020 au niveau préconisé par le CIEM pour 2019 (194 t, vu la baisse récente des captures, mais sans la réduction de précaution de 20% imposée) + l'évaluation des « unwanted catches »

Les ONG souhaitent en revanche que le principe de précaution soit maintenu pour ces stocks.

#### ➤ Lieu Jaune VIII

Le TAC de Lieu Jaune VIII étant stable depuis 2011 et l'avis 2019 du CIEM n'apportant aucun élément nouveau sur les tendances du stock par rapport à l'avis précédent, les membres du CC Sud demandent son maintien, soit une fixation du TAC<sub>2020</sub> au niveau du TAC<sub>2019</sub> + l'estimation des « unwanted catches ». Les membres du CC Sud demandent également une hausse de la flexibilité interzonale entre les zones VIII et VII à 5% au lieu de 2%. Finalement, les membres du CC Sud s'inquiètent de l'impact éventuel de la pêche de loisir sur ce stock et souhaitent donc que des études scientifiques soient menées afin de le quantifier.

Les ONG souhaitent en revanche que le principe de précaution soit maintenu pour ces stocks.

#### ➤ Langoustine IXa

Les membres attendent la parution de l'avis du CIEM concernant l'unité fonctionnelle 30 (Golfe de Cadix). Si les membres des ONG soutiennent une gestion par unité fonctionnelle, Luis Vicente (ADAPi) a précisé que la gestion était déjà spécifiée pour certaines zones, ainsi en 2019: seulement 6% du TAC pouvait être prélevé dans les zones 26 et 27 et 120 tonnes dans la zone 30.

#### ➤ Langoustine VIIIab

Les membres sont dans l'attente de la parution de l'avis du CIEM

#### ➤ Langoustine VIIIc (FU 31 et FU 25)





6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE  
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

Compte tenu du fait que le CIEM a lui-même reconnu sa méconnaissance des effets du plan de reconstitution des stocks de merlu sud et de langoustine et des erreurs évidentes dans la comptabilisation des données, les membres du CC Sud pensent qu'il est nécessaire de reconsidérer la fermeture de la pêcherie de langoustine dans la zone VIIIc et d'améliorer l'évaluation afin d'en ajuster le TAC. En effet, l'influence de la méthode de gestion de la pêcherie, en particulier depuis l'entrée en vigueur des QIT à partir de 2012 et l'application du plan de récupération des stocks de Merlu Sud et de la langoustine n'ont pas été évaluées. De plus, compte tenu des résultats de la campagne scientifique CARACAS 2019 de la FU 25 développée par l'IEO, qui prouvera peut-être qu'au mois d'août et septembre 2019 la CPUE était quatre fois supérieure à celle de l'année 2018, les membres du CC Sud demandent de procéder à la réouverture de cette pêcherie avec un TAC commercial de 60 TONNES pour la FU 25, tout en poursuivant les campagnes scientifiques pour continuer à évaluer l'évolution de la pêcherie.

Les membres espagnols devront envoyer les données scientifiques disponibles pour appuyer l'avis.

#### ➤ Raies VIII

Les membres du CC Sud proposent le maintien du TAC<sub>2019</sub> pour 2020 et demandent la mise en place d'un TAC spécifique pour la raie brunette, qu'ils proposent de fixer à 100T.

#### ➤ Bar

Aucun commentaire sur la gestion du bar n'a été présenté.

Des commentaires généraux ont également été proposés : Javier Lopez (OCEANA) a suggéré la mise en place d'une gestion différenciée pour les différentes espèces de Cardines et les différentes espèces de Baudroies. Les membres représentant le secteur ont émis un avis défavorable à cette proposition qui selon eux est trop hâtive (seulement deux années de référence), et nuirait à la bonne gestion de ces stocks (répartition des quotas). La question peut cependant être réfléchi sur le long terme.

Finalement, afin d'éviter les confusions apparues pendant la réunion entre différents stocks, les codes des règlements européens seront utilisés.

## **2. Règlement contrôle**

Ursula Krampe (Représentante de la Commission) a présenté les actualités des institutions européennes sur ce sujet :

- Au Parlement, le rapporteur, MS Aguilera, prépare un projet de rapport qui devrait être prêt au début de 2020. Pour aider à la préparation de ce rapport, une audition devant la commission PECH est prévue le 12 novembre 2019.



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE  
+33 297 83 11 69 · info@ccf-s.eu  
www.ccr-s.eu

- Au Conseil, une première explication/lecture des dispositions est presque terminée et la présidence finlandaise prévoit de préparer un texte contenant tous les commentaires des États membres avant la fin de l'année. Les négociations ne commenceront qu'en 2020 sous la présidence croate.

Les membres du CC Sud ont déjà adopté un avis sur le règlement de contrôle en mars 2019, mais au vu de la poursuite des débats européen, ils souhaitent que certains points soient ajoutés, notamment pour améliorer la concordance entre les différents règlements européens. Julien Lamothe (ANOP) a cité une difficulté concernant la séparation des espèces dans les cales des navires ainsi que la notion de pesée avant transport.

Le secrétariat informera donc les membres de la procédure à suivre pour faire leurs contributions afin de compléter l'avis si besoin.

Chloé Pocheau (Secrétariat CC Sud) a informé les membres de sa participation à « l'advisory board » de l'EFCA, et Torcuato Teixeira (Pescagalicia) de sa présence à la réunion mentionnée par Ursula Krampe au Parlement Européen le 12 Novembre.

### **3. Article 6 du Plan de gestion des Eaux Occidentales**

Chloé Pocheau (Secrétariat CC Sud) et Jean-Marie Robert (Pêcheurs de Bretagne) ont présenté le document de travail réalisé à partir des contributions des membres. Ce travail s'inscrit dans le cadre de l'article 6 du plan de gestion et a pour but que le CIEM s'interroge sur la mise en place de TAC pluriannuels. Les propositions faites concernent pour le moment, majoritairement des stocks d'intérêt pour la France, il conviendrait de le compléter.

Ursula Krampe (Commission Européenne) s'est étonnée de ce projet. Elle a rappelé que l'un des objectifs de la PCP est de s'appuyer sur le meilleur avis scientifique disponible, un TAC fixe sur plusieurs années ne lui semble pas correspondre à ce critère.

Les membres ont alors rappelé l'importance pour le CC de pouvoir s'exprimer sur ces questions et que ce travail s'inscrit dans une démarche de long terme (Julien Lamothe, Miren Garmendia, Serge Larzabal). Jean-Marie Robert a précisé que des travaux similaires avaient été menés à terme en Mer du Nord en coopération avec la Norvège. Améliorer la stabilité interannuelle est important pour la gestion des entreprises de pêche. Julien Lamothe a cité l'exemple du Merlu VIII dont les possibilités de pêche ont été augmentées de 20% en 2019 et aujourd'hui une baisse de même proportion est proposée pour 2020. Julien Lamothe s'est également interrogé sur le rôle du CSTEP qui n'est plus missionné sur les possibilités de pêche, alors même qu'il devait apporter des informations socio-économiques.



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE  
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

## **BILAN :**

- **Chaque membre du groupe de travail a pu présenter ses propositions pour l'avis sur les possibilités de pêche 2020, il sera cependant possible de transmettre au secrétariat des contributions sur les stocks dont l'avis scientifiques n'était pas encore connu.**
- **Des précisions pourront également être envoyées au secrétariat concernant le règlement Contrôle**
- **Le travail de long terme sur des propositions de TAC pluriannuels dans le cadre de l'Article 6 du Plan de gestion a été initié.**